



Date de convocation : 29/09/2023

Date d'affichage de la convocation : 29/09/2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

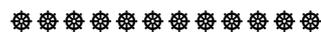
**COMITE SYNDICAL DU  
SIVOM DU BOCAGE CENOMANS  
Séance du 4 octobre 2023**

L'an deux-mil vingt-trois, le quatre octobre à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale de Chaufour-Notre-Dame, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : BARRIER Jean-Louis, BLANCHET Catherine, BRETEAU Franck, CARRIERE Samia, DULUARD Nathalie, GANDON Sébastien, HERMAN Audrey, JOUANNY Pascal, LEBALLEUR Isabelle, MAHE François, POLLEFOORT Maurice, VIAUD Leslie, ROBIN Murielle

Absents : POULAIN Dominique, PIRON Laurence

Secrétaire de séance : VIAUD Leslie



A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 9 mai 2023,
- Point sur les différents services et activités estivales,
- CARTE FOOT : répartition de la participation des communes de Saint Georges du Bois et Pruillé le Chétif (délibération)
- CARTE FOOT : Choix du maître d'œuvre pour le vestiaire (délibération),
- CARTE FOOT : Décision modificative n°5 : remboursement de prêt anticipé (délibération),
- BUDGET : Décision modificative n°5 : Budget parution journal officiel (délibération),
- BUDGET : Décision modificative n°3 : Dotations et reprise de provisions (délibération),
- BUDGET : Admission en non-valeur (délibération),
- TRAVAUX OCCASIONNELS : Modification de la délibération n° DE\_13\_C110319 (délibération),
- PRET MINI-BUS : Modification de la délibération n°DE\_40\_C080617 (délibération),
- Décisions de la Présidente (information),
- BUDGET 2024 : simulations budgétaires (information),
- Questions diverses.

13 présents, 13 votants sur les 15 membres en exercice. Le quorum est atteint.

Leslie VIAUD est désigné secrétaire de séance. Le compte-rendu du comité syndical du 9 mai 2023 est validé par tous les élus présents.

Monsieur Sébastien GANDON est désigné remplaçant de Madame Delphine MOULIN qui a démissionné du Conseil Municipal de Saint Georges du Bois.

### Enfance Jeunesse

ALSH été : la fréquentation continue d'augmenter légèrement par rapport aux années précédentes. La direction et les familles se sont dites satisfaites de l'équipe d'animation.

Tickets sport : L'été a été satisfaisant. Aucun point particulier n'a été relevé. La recherche d'animateurs reste un problème récurrent pour toutes les structures.

Il est relevé une bonne mobilisation de l'équipe des permanents qui a su trouver le nombre d'animateurs pour cet été et a fait face à la demande. Les formations et les stages sont des viviers pour trouver des animateurs. Nous espérons que cela sera moins compliqué à l'avenir.

La soirée des familles organisée par l'association Familles Rurales était une belle soirée pleine de parents. Les échos sont très satisfaisants et le bilan est positif. Leur situation financière semble fragile. Le Bocage les a accompagnés au moyen d'une subvention avec un premier versement de 1500 € en juillet et un second versement anticipé de 3000 €, versé à la demande de la présidente en août. Le bonus territoire qui leur a été versé par la CAF doit nous être remboursé. Une régularisation est donc à prévoir en fonction du bilan financier de l'association Familles Rurales.

### Petite enfance

Les « jeux et rencontres » ont fait leur rentrée ainsi que les petites parent'aises du samedi qui ont toujours autant de succès auprès des familles.

Le café des parents a dû être annulé, l'intervenante ayant eu un contre-temps personnel. Cette activité a du mal à prendre ses marques mais cela n'a aucune incidence financière pour le Bocage.

Plusieurs activités d'éveil sont organisées : atelier pour les Assistantes Maternelles avec l'école de musique de Saint Saturnin sur le Ukulélé, atelier d'anglais pour les 0/3 ans avec une trangéenne de nationalité anglaise et un spectacle sur le thème du cycle de la vie.

L'agrément du RPE a été renouvelé pour 5 ans, jusqu'en 2028. Les objectifs déterminés à partir de 2024 sont de maintenir l'offre d'accueil sur le territoire, de valoriser le métier d'assistante maternelle et d'informer sur le métier de garde d'enfants à domicile, de soutenir et accompagner les projets MAM, de poursuivre l'accompagnement à la professionnalisation et de s'inscrire dans une démarche de formation continue des éducatrices.

Un point de vigilance est apporté sur la participation des parents afin que l'offre reste toujours abordable pour les familles. Il convient de veiller à ne pas avoir trop d'écart de tarifs. Les MAM sont plus onéreuses que la crèche. Les assistantes maternelles ont, elles-aussi, augmenté leurs tarifs.

### Le renouvellement de la DSP

Il sera voté le 15 novembre. Un seul candidat a répondu à l'appel d'offres : Léo Lagrange. Nous l'avons rencontré à deux reprises. Leur offre tarifaire a été négociée, ils ont notamment revu à la baisse la participation du Bocage.

Un accord a été trouvé avec une révision potentielle de la participation du Bocage en cas d'augmentation des fluides de plus de 10 % et en cas d'augmentation des frais de personnel liée à la convention collective de plus de 3 %.

L'excédent annuel sera désormais reversé tous les deux ans.

Dans le budget prévisionnel, les charges subissent une augmentation globale tandis que les recettes sont stables. La part collectivité en vient donc à augmenter. Cependant, il a été négocié que la participation du Bocage sera revue en fonction du montant jour/enfant de la PSU et du montant du bonus territoire avec la CTG 2024-2028.

2023 : 131 000 € participation SIBC moins le Bonus territoire de 47 000 € soit 84 000 €

2024 : 94 255 € participation SIBC sans Bonus territoire (prix évolutif en fonction du montant du bonus territoire perçu par LLO et du montant jour/enfant de la PSU)

Cette offre s'apprécie au regard du service rendu aux familles.

La prochaine commission DSP du 12 octobre statuera sur cette offre. Un dossier sera transmis au prochain comité syndical.

## Projet social

La dernière commission projet social s'est déroulée le 27 juin 2023.

Le nouveau projet social sera dans la continuité de ce qui est fait aujourd'hui.

L'objectif est de rester sur notre domaine de compétence et de poursuivre ce que l'on fait de bien.

Il reste à finaliser la rédaction du projet social dans le but de pouvoir organiser un comité de pilotage en vue de sa validation et de la contractualisation de ces objectifs avec la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). L'idéal serait de la valider sur la première quinzaine de décembre pour la passer en comité en début d'année 2024. Mme Choplin, de la CAF, a validé ce calendrier.

Dans le cadre du projet social, il convient d'ajouter la soirée du 22 septembre à FAY qui a rassemblé tous les élus et les agents du territoire du Bocage. Cette initiative a permis de concrétiser cet esprit d'équipe. Ce fut un moment convivial qui a remporté un franc succès auprès de tous.

## Communication

Une réunion est prévue le 8 novembre. Un des objectifs est de réfléchir à la communication autour du projet social mais cela semble prématuré pour l'instant.

Trois points sont mis à l'ordre du jour de cette réunion qui aura lieu en visio : synthèse du projet social (expliquer ce que c'est, le définir, trouver une autre sémantique en recto verso), le budget communication 2024 et autres questions diverses.

Monsieur Breteau fait part aux membres du comité de l'existence d'une nouvelle base de données : planification-ecologique.fr : base de données sur lesquelles sont regroupées des informations que l'on trouvait auparavant de manière disparate (infos des communes, EPCI et SQUAT), y figurent également des informations démographiques mais aussi le nombre de véhicules par foyer. Les communes pourront transmettre leurs codes d'accès au Bocage pour consultation.

## Budget :

Une commission RH / Budget se tiendra le 16 octobre prochain.

A l'ordre du jour de cette commission seront traités les contrats des animateurs des mercredis 2024, la reconduction des agents contractuels (Cindy et Lise), l'organisation des entretiens individuels de fin d'année, le point financier au 22 septembre 2023 et les simulations budgétaires 2024.

Les maires des 5 communes du SIVOM se sont retrouvés le 2 octobre pour un travail de prospective à court terme avec 3 simulations sur la base d'éléments chiffrés auquel le SIVOM doit faire face : l'augmentation des charges fixes (contrats de maintenance), des charges d'alimentation, de transport et de frais de personnel. Cela a un impact fort sur le budget du Bocage.

Une piste de travail a été mise en place pour envisager l'avenir du budget avec un scénario à -20 000 € sur la prospective 2024 initiale. Comment se rapprocher de l'équilibre : 3 possibilités :

- Optimiser via le reste à charges des familles, le Bocage est composé d'une population à catégories socio professionnelles assez élevées : possibilité de faire évoluer les prix sur les séjours notamment
- Optimiser les budgets en termes de charges
- Optimiser la participation du nombre (projection de Lise avec remplissage à 80 %)

L'augmentation de la participation des communes ne sera envisagée qu'en dernier recours, à revoir en fonction du calcul de la nouvelle FPU. Chaque commune prendra ses décisions en fonction.

La situation des SIVOM de l'ensemble de la métropole du Mans reste précaire. Il y a des tensions assez fortes.

Il convient de s'interroger sur la stratégie à mettre en place pour réussir à soutenir nos activités. Il faut à la fois se projeter à plus long terme sur les 3 / 4 prochaines années. Mais aussi faire des points d'étape à court terme (sur les six derniers mois) et toujours garder un regard sur l'état de nos finances en lien avec nos prospectives. En outre, il conviendra d'abonder le compte de dépenses imprévues dans un aspect plus pratico-pratique.

**OBJET : CF : CHANGEMENT CLE DE REPARTITION DES COMMUNES DE PLC ET SGDB**

Considérant que le Comité syndical a décidé la construction de 4 vestiaires et d'un pool house sur la commune de Saint Georges du Bois,

Considérant qu'il y a lieu de revoir la clé de répartition des cotisations carte foot des communes de Pruillé-le-Chétif et Saint Georges du Bois qui était jusqu'à présent de 51 % pour Pruillé-le-Chétif et 49 % pour Saint Georges du Bois.

Considérant qu'il est proposé une clé de répartition de 50 % pour chacune des deux communes,

Considérant que c'est aux membres de la carte foot qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après en avoir délibéré, les élus de la carte foot, à l'unanimité :

Adoptent la nouvelle clé de répartition de 50 % pour la commune de Saint Georges du Bois et 50 % pour la commune de Pruillé le Chétif à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023

Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 5

**OBJET : CF : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DES 4 VESTIAIRES**

L'objet du marché porte sur la maîtrise d'œuvre pour la construction de 4 vestiaires de football et un club house sur la commune de Saint Georges du Bois (stade Charlot).

Monsieur Breteau donne lecture du rapport d'analyse des offres. Il y avait initialement 9 candidatures. Un entretien de négociation a été organisé avec 3 candidats. Celui qui a été retenu est le cabinet d'architecture Huitorel et Morais, expert en construction bois. Il développe et travaille avec des entreprises qui travaillent et font les constructions de panneaux de construction bois. Il a une vraie maîtrise des coûts. Pour le budget énoncé, il propose un projet de 300 m<sup>2</sup> alors que l'initial était prévu à 259 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'une construction bois avec une isolation paille avec une réduction drastique du chauffage. Il garantit des délais précis : 11 mois. Toute la structure est préfabriquée en amont. Il n'y a pas de souci d'approvisionnement à craindre. Le cabinet Huitorel et Morais travaille principalement avec 4 entreprises qui sont locales (circuit court). Il connaît ses entrepreneurs.

Le prix de la maîtrise d'œuvre pour les trois finalistes est sensiblement le même pour une partie travaux prévue à 650 000 €.

Le cabinet Huitorel & Morais est favorisé comme maître d'œuvre pour la construction de « 4 vestiaires et d'un club-house »

Il convient de faire partir le courrier de refus des huit autres dès le 5 octobre et notifier à l'attributaire désigné 11 jours ouvrés plus tard. On ne recevra la subvention européenne qu'à l'issue de toutes les autres.

Ce projet est très bien subventionné depuis le début.

Après étude des différentes propositions reçues, les membres de la carte foot, à l'unanimité :

- Retiennent le cabinet HUITOREL & MORAIS pour le contrat de maîtrise d'œuvre,
- Autorisent Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Franck BRETEAU, à signer tout document se référant à cette affaire.

Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 5

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°5**

Afin de payer la publication de l'annonce du marché public pour la construction de 4 vestiaires de football et d'un club-house sur la commune de Saint Georges du Bois au BOAMP, il est proposé de prendre une décision modificative n°5 :

Section	Chapitre	Compte	Dépense	Recette
DF	011	6231	-1 200 €	
DF	023		1 200 €	
RI	021			1 200 €
DI	20	2033	1 200 €	

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°5
- Autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Franck BRETEAU, à signer tout document se référant à cette affaire.

Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 13

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le syndicat intercommunal du Bocage Cénomans a souscrit en 2020 deux emprunts dont l'un d'un montant de 1 105 000€ (prêt 10002041958), afin d'aménager et de créer des terrains de foot sur les communes de Pruillé Le Chétif et Saint Georges du Bois.

Au vu du bilan financier actuel de la carte foot et de l'augmentation du taux d'intérêts sur cet emprunt, les élus de la commission carte foot ont proposé d'effectuer un remboursement anticipé partiel de ce prêt.

Considérant la demande des élus de la carte foot, La Présidente a décidé du remboursement anticipé de l'emprunt n° 10002041958 pour un montant de 480 000 € à la date du 15 octobre 2023 soit 474 450.79 € de capital et 5 549.21 € d'intérêts.

Considérant que c'est aux membres de la carte foot qu'il revient de prendre la décision en la matière, Afin d'effectuer le remboursement du capital et des intérêts, il convient de prendre une décision modificative N°3 :

Section	Chapitre	Compte	Débit	Crédit
DI		21 314	- 474 450.79 €	
DI		1641		+ 474 450.79

Après en avoir délibéré, les élus de la carte foot, à l'unanimité :

- Adoptent la décision modificative n°3
- Autorisent Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, Franck BRETEAU, à signer tout document se référant à cette affaire.

Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 5

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4

Dans le cadre de l'action nationale d'amélioration de la qualité des comptes publics, la DGFIP a inclus dans les contrôles annuels des comptes de gestion des collectivités territoriales un item portant sur l'existence ou non d'une provision pour créances douteuses.

En 2022, une provision pour créances douteuses a été comptabilisée sur le budget 54600 pour 50 €.

Pour 2023, le montant de la provision devrait s'élever à 300 €. Ce montant prend en compte les admissions en non-valeur et/ou créances éteintes à mandater sur l'exercice.



Des inscriptions de crédits à l'article 654-1 « créances admises en non-valeurs », ont été effectuées au Budget Primitif 2023 pour 440 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Prononce l'admission en non-valeur des titres et factures présentés par le comptable public

Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 13

**OBJET : TRAVAUX OCCASIONNELS POUR LE SIVOM - ANNULE ET REMPLACE DE\_13\_C110319**

La délibération DE\_13\_C110319 référente à l'objet « travaux occasionnels réalisés pour le compte du Syndicat » est annulée et remplacée comme suit :

La Présidente indique que les activités du SIVOM nécessitent parfois l'intervention du personnel des communes membres pour l'exécution de petits travaux. Elle propose de rembourser les communes pour les frais de mise à disposition de personnel engagés pour le compte du SIVOM et ce sur présentation d'un état détaillé.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- Autorise le remboursement aux communes membres des frais de mise à disposition de personnel engagés par elles pour le compte et à la demande du SIVOM,
- Autorise le remboursement aux communes des frais kilométriques occasionnés pour le compte et à la demande du SIVOM,
- Autorise le remboursement aux communes du rachat de matériel et frais de réparations nécessaires à la suite de dégradation et/ou casse de matériel appartenant aux communes,
- Décide que ces remboursements s'effectueront sur présentation de factures détaillées mentionnant l'objet de la prestation, le nombre de personnel mis à disposition, le nombre d'heures effectuées, le coût horaire unitaire, et le coût global de la prestation.

Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 13

**OBJET : CONVENTION DE PRET MINI-BUS SIVOM ANNULE ET REMPLACE DE8408C080617**

Une convention de prêt est proposée au comité pour permettre l'utilisation occasionnelle du minibus du SIVOM :

- par les associations du territoire dans la limite géographique de Le Mans Métropole,
- par les communes membres du Syndicat sans limite géographique.

Le Comité, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame la Présidente à signer la convention et tout document se référant à cette affaire avec les présidents de chaque association.

Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 13

- Serveur

Il a été convenu qu'il était judicieux de confier la sécurisation et le stockage des données de notre logiciel de comptabilité et de paye à Berger Levraut.

Concernant les données des familles, celles-ci sont déjà stockées chez INOÉ.

La commission communication et informatique se réunira courant novembre pour déterminer la solution à mettre en place afin de disposer d'un hébergement physique et dématérialisé pour l'ensemble du reste des données du SIVOM. Ce sera la prochaine décision sur l'avenir du serveur.

Un point de vigilance est à apporter sur la sécurisation des données personnelles et le suivi à apporter à celles-ci en cas de destruction de documents : noter chaque démarche dans un dossier de conformité, décrire les serveurs, les sécurités informatiques, les purges réalisées.

- Commission projet social

4 orientations sont ressorties du projet social 2019-2023 afin de dégager les points de vigilance et les pistes d'amélioration. Le projet avance bien.

Il convient de faire valider le projet social lors d'un comité de pilotage puis d'un comité syndical soit en fin d'année soit début 2024 comme évoqué précédemment.

- Festival de l'automne

Le Bocage propose, les écoles disposent. A noter, qu'il faudrait pour l'année prochaine avancer les dates de la cueillette de pommes vers le 20 septembre.

- Information CAF

L'inquiétude est levée quant au renouvellement de l'engagement de la CAF pour le financement des postes de coordination (coordinations CTG et coordinations thématiques). Cela confirme l'avenir du projet avec nos agents (détail des postes) et la CAF. Il faut revoir cette convention dans le détail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Prochain comité syndical prévu le mercredi 15 novembre 2023 à 20h00 à la mairie de Trangé

Prochain bureau syndical, le lundi 6 novembre entre 13h et 13h30